



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/812

Attribution d'une subvention d'équipement de 150 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire - Lancement de l'opération n° 03SEEPIC "Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau (Subvention au CCAS) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001

Action Sociale

**Rapporteur :** Mme RUNEL Sandrine

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/812 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 150 000 EUROS AU CCAS DE LYON POUR L'AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 03SEEPIC "AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE AU POLE ALIMENTAIRE BOILEAU (SUBVENTION AU CCAS) ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 00001 (ACTION SOCIALE )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021 /584 en date du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Pôle alimentaire Boileau - Epicerie Sociale » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

L'alimentation est un enjeu majeur du XXI<sup>ème</sup> siècle. La Ville de Lyon porte une ambition forte pour répondre de façon concrète aux défis écologiques, économiques, alimentaires, sanitaires et territoriaux d'aujourd'hui.

La lutte contre la précarité alimentaire, la promotion d'une offre alimentaire de qualité et d'un accès de tous à des aliments sains, locaux et abordables font partie des orientations retenues dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet social du CCAS.

Aussi, dans ce cadre, le projet du pôle alimentaire regroupera dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, sur un même lieu, 27 rue Verlet Hanus, le nouveau restaurant social « La Tablée des gones », une épicerie sociale et solidaire et un espace extérieur végétalisé à disposition des bénéficiaires.

Au-delà de la prévention de la dénutrition et des risques de santé liés, le CCAS de Lyon souhaite s'inscrire dans une démarche d'accompagnement et de promotion de l'estime de soi chez les publics vulnérables en les accompagnants vers l'alimentation de qualité et le bien-être.

Le pôle alimentaire sera ainsi un lieu d'expérimentation des actions collectives (ateliers de transformation alimentaire, lutte anti-gaspillage, cuisine collective) s'articulant autour de cette nouvelle épicerie sociale et solidaire installée dans les locaux jouxtant le restaurant social Boileau.

Ces locaux sont propriété du CCAS de Lyon, ils doivent être ré-agencés, faire l'objet de travaux de rafraichissements et d'améliorations énergétiques (remplacement des menuiseries extérieures, doublage des murs...).

Aussi, pour financer ces travaux, le CCAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement de 150 000 €

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités  
- Santé et prévention ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 03SEEPIC « Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau (Subvention au CCAS) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00001.
- 2- Une subvention d'équipement d'un montant de 150 000 € est allouée au CCAS par la Ville de Lyon pour les travaux d'aménagement de l'épicerie sociale et solidaire au sein du pôle alimentaire Boileau.
- 3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon, opération 03SEEPIC, programme 00001, AP 2021-1, et sera imputée sur la nature 20415322 fonction 413 selon la décomposition prévisionnelle de l'échéancier :

- 2021 : 150 000 €

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET